

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PRC120-I-SD000031
Code du produit : SD000031
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Réservé à un usage professionnel
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Utilisation de la substance/mélange : Résine de polyuréthane

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SYNTHENE
Ferme de l'Evêché CS20308
60723 Pont Sainte Maxence Cedex - FRANCE
T 33 344 31 72 00 - F 33 157 67 44 58
qual@synthene.com - www.synthene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist) H331
Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
Resp. Sens. 1 H334
Skin Sens. 1 H317
STOT SE 3 H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T; R23
R42
Xi; R36/37/38
R43

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

PRC120-I-SD000031

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Composants dangereux	: Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, Diisocyanate d'hexaméthylène, diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanediyile
Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H331 - Toxique par inhalation H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation H335 - Peut irriter les voies respiratoires
Conseils de prudence (CLP)	: P261 - Éviter de respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux P302+P350 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P309+P311 - EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
Phrases EUH	: EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanediyile	(n° CAS) 5124-30-1 (Numéro CE) 225-863-2 (Numéro index) 615-009-00-0	50 - 80	T; R23 Xi; R36/37/38 R42 R43	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	(n° CAS) 28182-81-2 (N° REACH) 01-2119485796-17	5 - 10	Xn; R20 Xi; R37 R43	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques: DSD/DPD	Limites de concentration spécifiques: CLP
diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanediyile	(n° CAS) 5124-30-1 (Numéro CE) 225-863-2 (Numéro index) 615-009-00-0	(0,5 =< C < 2) Xn;R20 (C >= 0,5) R42/43 (C >= 2) T;R23	(C >= 0,5) Resp. Sens. 1, H334 (C >= 0,5) Skin Sens. 1, H317

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Premiers soins après ingestion	: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, et appeler immédiatement un médecin. Ne rien donner à boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

PRC120-I-SD000031

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Risque de décomposition. Isocyanates. Oxydes d'azote. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Cyanure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien aéré et éloigné de la cellulose.

Conditions de stockage : Conserver à des températures comprises entre 5 - 40°C.

Matériaux d'emballage : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Vêtements de protection.

PRC120-I-SD000031

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protection des mains	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Gants en PVC ou autre matière plastique
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristiques.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 200 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,05
Solubilité	: Réagit avec l'eau. Insoluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 500 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
---------------	-------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Alcool. Amines. Ammoniaque.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

PRC120-I-SD000031

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Inhalation:poussière,brouillard: Toxique par inhalation.

ATE CLP (poussières, brouillard)	0,610 mg/l/4h
----------------------------------	---------------

Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène (28182-81-2)	
DL50 orale rat	> 2500 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	0,39 mg/l/4h

diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanedioyle (5124-30-1)	
DL50 orale rat	18200 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 7000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,33 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène (28182-81-2)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (48 h)
ErC50 (algues)	> 199 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	> 100 mg/l

diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanedioyle (5124-30-1)	
CL50 poisson 1	>= 8,1 mg/l
CE50 Daphnie 1	>= 8,3 mg/l
ErC50 (algues)	>= 5 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

PRC120-I-SD000031	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène (28182-81-2)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	706,2
Log Pow	≈ 8,38

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

PRC120-I-SD000031

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 3334
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: 3334
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable
Description document de transport (ADR)	: UN 3334

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

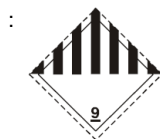
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 9
Étiquettes de danger (IATA)	: 9



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
---	------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable
---	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: III
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR)	: Non soumis
Code de classification (ADR)	: M11
Code EAC	: 2Z

- Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)	: Non soumis
-------------------------------	--------------

PRC120-I-SD000031

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 100L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Dispositions spéciales (IATA)	: A27
Code ERG (IATA)	: 9A

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN	: Non
--------------------	-------

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID)	: Non
--------------------------	-------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV	: 0 %
---------------	-------

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS Annex reference	: Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)
12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV	: Is not subject of the 12. BImSchV (Hazardous Incident Ordinance)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: None of the components are listed
SZW-lijst van mutagene stoffen	: None of the components are listed
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: None of the components are listed
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: None of the components are listed
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: None of the components are listed

Danemark

Classification remarks	: Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed
Recommendations Danish Regulation	: Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product Persons suffering from asthma or eczema and persons who have chronic lung diseases, skin or respiratory allergies to isocyanates should not work with the material The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with epoxy resins and isocyanates must be observed during use and disposal

PRC120-I-SD000031

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique
R20	Nocif par inhalation
R23	Toxique par inhalation
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit